

LE FEUILLET N°7



Route de Pezarches – 77515 Hautefeuille 01.64.03.91.52 - <https://www.hautefeuille.fr>
Communauté de Coulommiers et du pays de Brie 01.64.75.38.90- <https://www.coulommierspaysdebrie.fr>

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13H30 A 17H00 Samedi de 09H00 A 12H00



ACTUALITES

➤ POINT sur la COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

Les médias en parlent quasiment toutes les semaines, « **le tri à la source des biodéchets sera obligatoire au 1er janvier 2024.** » Le législateur indique qu'à cette date, tous les habitants doivent disposer d'une solution mise en place par la collectivité pour le tri à la source de leurs déchets alimentaires.

Les restes alimentaires, souvent considérés comme des détritux déplaissants, qui occupent environ 1/3 du bac gris doivent désormais être valorisés et transformés en compost ou en méthane. Le tri à la source des biodéchets est un sujet majeur, d'intérêt national. Les enjeux sont nombreux et les objectifs très ambitieux.

Qu'en est-il sur notre territoire ?

Avec la possibilité donnée aux habitants du territoire d'acquérir des composteurs individuels et des lombricomposteurs, avec la mise en place de composteurs en site partagé, nous sommes en conformité avec la loi (750 composteurs distribués depuis fin 2022). Cependant, bien conscients que tout particulier n'est pas forcément enclin à faire du compost, nous travaillons sur plusieurs scénarios qui permettraient de collecter les déchets alimentaires sur la base de conteneurs en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou de bacs individuels.

- Collecte en porte à porte des biodéchets (mélange des déchets alimentaires et déchets végétaux) avec PAV pour l'habitat collectif et centre bourg.
- Collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire (PAV).
- Collecte en porte à porte des déchets alimentaires en bac spécifique de 60L avec PAV pour l'habitat collectif et centre bourg. Les premiers retours après présentation laissent entrevoir que sur notre territoire qui est majoritairement rural, la meilleure solution pour le tri des déchets alimentaires soit celle du compostage complétée par des PAV pour l'habitat collectif et les centres bourgs.

Le scénario à déployer sur le territoire sera présenté au vote du comité syndical de mars 2024 afin de nous permettre d'étudier plus finement l'impact sur les investissements (bacs, conteneurs, sacs...) et sur notre marché de collecte.

le tri des biodéchets aura un coût qu'il faudra accepter (augmentation de la TEOM) ou compenser par la réorganisation du service de collecte (baisse des fréquences des autres collectes, suppression de la collecte des déchets végétaux).

➤ ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du programme de modernisation des équipements d'éclairage public (programme 2023) des rues suivantes :

Route de Pézarches, Chemin des Bois, Résidence « Les Gérards, Rue des Champs, Rue des Jardins, Route de Malvoisine, Route de Courbon, Chemin de la Celle, Route de Courtesoupe pour un total de 55 points à remplacer, la commune a été lauréate au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » et également dans le cadre du Plan Régional IDF de la modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse.

Fruit d'un travail collaboratif entre les services de l'Etat, de la Région IDF de la commune et du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), la subvention « Fonds vert » et la subvention Régionale permettent d'accompagner notre commune afin d'investir dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et d'économie d'énergétique.

Il s'agit de points lumineux remplacés par des technologies LED 2700K avec une économie de consommation électrique de plus de 70%.

Travaux éligibles montant H.T. : 38264.30

Action financée :

- par l'ETAT : 19 132.15 euros soit 50 % du montant H.T.
- par la REGION IDF : 11 479,29 euros soit 30 % du montant H.T

➤ ASSOCIATION « LES FESTIV DE HAUTEFEUILLE > »

Hautefeuille a vu la création de l'association « Les Festiv de Hautefeuille » à l'initiative de sa créatrice et présidente Mme Marine Corvisier, ayant pour objectif de favoriser les échanges par le divertissement et la convivialité entre les habitants du village. Quelques évènements ont déjà eu lieu et ont rencontré un vif succès. L'équipe municipale qui soutient ses actions lui souhaite de belles nouvelles activités et rencontres amicales ainsi qu'une belle réussite.

➤ BILAN FINANCIER de la mise en place de LA VIDEO-PROTECTION

Coût prévisionnel du Projet 69 796,70 HT soit 83 756,04 TTC

REALISATION DE L'OPERATION		
Entreprise intervenante	Montant HT	Montant TTC
Solution Sécurité	63601,70	76322,04
ENEDIS Branchement	1109,40	1331,28
Coût Total de l'opération	64711,10	77653,32
Total des subventions*	55837,36	48533,33
Coût Communal	27918,68	29119,99
	COÛT TOTAL PREVISIONNEL	COÛT TOTAL FINAL
	83756,04	77653,32

- De la part de la Région, du Département (bouclier sécurité) et de la Préfecture (DETR)

